

Luxe : feu vert à la prise de contrôle exclusif de J3L par le groupe Hermès

Publié le 13 juillet 2020

Le groupe Hermès a notifié à l'Autorité de la concurrence son projet de prise de contrôle exclusif de la société J3L.

Cette société développe et fabrique des pièces métalliques haut de gamme pour les sociétés de luxe et essentiellement les maroquiniers. Ces pièces sont destinées à être montées, notamment, sur des sacs à main, des porte-documents, des portefeuilles ou des chaussures.

L'Autorité a relevé que la nouvelle entité détiendra une part de marché inférieure à 25 % sur le marché amont et que plusieurs fabricants de pièces métalliques demeureront des alternatives crédibles à J3L. Sur le marché aval, la part de marché du groupe Hermès est inférieure à 20 %. Il est concurrencé par plusieurs groupes de luxe d'envergure mondiale tels que LVMH (Louis Vuitton, Christian Dior), Kering (Gucci) ou Chanel. L'Autorité a également constaté que l'intégration de l'activité de J3L au sein du groupe Hermès était déjà forte préalablement à l'opération, puisque J3L était déjà contrôlée conjointement par Hermès.

À l'issue de son examen, l'Autorité a donc autorisé l'opération sans condition.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

du 13 juillet 2020

[Voir le communiqué
de presse](#)